

Paris, le 30 août 2024

ASA ARCHIPEL  
IMPASSE MARO TRAVAN MONTIRE  
97122 BAIE MAHAULT

**Mr. Le Président**

**OBJET:** Run Trophy - PEA

**DATES:** Le 06 octobre 2024

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

**vendredi 30 août 2024**

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

**581**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

**IMPORTANT : Avis favorable sous réserve de la strict application et respect des RTS Drift.**

**NOTA 1** : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

**NOTA 2** : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

**Agnès DELARUE**  
Responsable Service Compétition



Copie : Ligue du Sport Automobile Guadeloupe

---

**[1] Rappels particuliers :**

*L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité de la discipline concernée (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).*

*L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).*

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF EPREUVE D'ACCÉLÉRATION

## « 73 ème RUN TROPHY »

### ÉPREUVE NATIONALE MANIFESTATION PUBLIC

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Épreuves d'Accélération FFSA*

#### PROGRAMME

Le 01 septembre 2024

Parution du règlement. Ouverture des engagements

#### Le samedi 05 octobre 2024

14h–17h ouverture des engagements et Vérifications administratives le lieu sera précisé par additif

14h–18h Vérifications techniques le lieu sera précisé par additif

17h- 1ere réunion du Collège des Commissaires Sportifs (CSS) le lieu sera précisé par additif

18H15 Publication et communication des admis suite à la réunion du collège

18h30 Départ en convoi pour le Parc fermé de l'esplanade de la mairie à la Rose Goyave (l'esplanade de la mairie 97128 GOYAVE)

19h Fermeture du Parc fermé et mise en place du gardiennage des véhicules

#### Le Dimanche 06 octobre 2024

6h30 h Fermeture de la RN 1

8h15 Départ du parc fermé en convoi pour les paddocks

8h30 présentation des officiels sur la ligne de départ

Briefing 8h45 sur la

ligne de départ

Essais libres 9h00-

9h25

Essais qualificatifs de 9h30 à 12h25

Démonstrations 12h30 13h00

Eliminatoires et finales de 13H30 à 16h00.

Affichage des résultats ½ heures après chaque dernier run de chaque série

Remise des prix 16h15 à la Rose Goyave

17 h 30 Réouverture de la RN1

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ARCHIPEL, organise en qualité d'organisateur administratif avec le concours de la Run Trophy Evens en tant qu'organisateur technique.

Une épreuve d'accélération Nationale le **05 et 06 octobre 2024**

Intitulée « **LE 73ÈME RUN TROPHY** » sur la RN1 au lieu-dit La Rose dans la commune de Goyave.

## Comité d'organisation

**Président** Edy BOURGEOIS  
Ady POCHOT  
Yohan DANQUIN  
Stéphane OLIME  
Vanessa BOURGEOIS  
Aurélien TORUDU-CIANI  
Stéphane RAMSAMY  
Kévin LOUISON



### Secrétariat et Permanence de l'épreuve :

**Le samedi 05 octobre 2024**

(sera précisé par additif) 13h 19h

**Le dimanche 06 octobre 2024**

à la Rose Goyave de 7h 17h

Téléphone :

Mail : runtrophy@gmail.com

Le présent règlement a été visé par le **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA GUADELOUPE** sous le numéro **09** en date du 22/07/2024 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° **581** en date du 30/08/2024.

### Organisateur technique

Nom : RUN TROPHY EVENS

Adresse : 187 rue Victor Schoelcher 97123 Baillif

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### 1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course .....	<b>Robert CORVO</b>	Lic. n° 2103 42697
Directeur de Course stagiaire adjoint .....	<b>Cécilia SERALINE</b>	Lic. n° 2103 172989
<b>Collège des Commissaires Sportifs</b>		
Président.....	<b>Marie France MACCES</b>	Lic. n° 2101 9020
Membre .....	<b>Frédéric MOULIN</b>	Lic. n° 2101 47679
Membre.....	<b>Same PASCAL</b>	Lic. n° 2101 56968
Commissaire technique responsable .....	<b>Victor DANILO</b>	Lic. n° 2150 138433
Commissaire technique.....	<b>José MAUGIR</b>	Lic. n° 2101 29874
Commissaire technique.....	<b>Mathieu BORDELAIS</b>	Lic. n° 2101 253516
Commissaire technique.....	<b>Widdy DESCAS</b>	Lic. n° 0442 29874
Commissaire technique stagiaire :		
Relations concurrent .....	<b>Olivier LUNION</b>	Lic. n° 2101 140632
Chronométrateur.....	<b>Johan GAUTIER</b>	Lic. n° 2103 132450
Responsable sécurité :.....	<b>Robert CORVO</b>	Lic. n° 2103 42697

**1.2P. HORAIRES****Le samedi 05 octobre 2024**

- La procédure de pré engagement en ligne est à privilégier [www.runtrophy.com](http://www.runtrophy.com).
- La procédure d'engagement peut permettre aux organisateurs de rappeler de nombreuses informations : Gestes, conditions d'accueil sur leur site et notamment la gestion des flux, rappel de l'interdiction des prêts et échanges d'équipements, nombre d'accompagnateurs acceptés

14h 17h Engagements et Vérifications administratives seront précisé par additif

- Pour les vérifications administratives, seul le concurrent est autorisé à se présenter (sauf exception pour les mineurs qui pourront être accompagnés de leur représentant légal);

**Heure des convocations des catégories**

-14h à 16h30 pour les **ET sportsman** (A,B,C,D et-E)

-16h30 à 17h pour les **ET pro**

Une pénalité de 10 € sera appliquée par tranche de demi-heure de retard

14 h – 18h Vérifications techniques

17 h 30 1ère réunion du collège

18h15 publication de la liste des engagés

18h30 Départ en convoi pour le Parc à **l'esplanade la mairie de goyave**

19 h Fermeture du Parc et mise place du gardiennage des véhicules

**Le Dimanche 06 octobre 2024****6h30 Fermeture de la RN 1**

8h15 Départ du parc en convoi pour les véhicules d'assistances et assistants

8h30-9h00 Départ du parc des véhicules de course en convoi pour les paddocks

9h10 Briefing sur la ligne de

départ

9h15 présentation des officiels sur la ligne de départ

Essais qualificatifs de 9h30 à 13h00

Démonstrations 13h00 13h30

Eliminatoires et finales 13H30 à 16h15.

Affichage des résultats ½ heures après chaque dernier run de chaque série.

Tableau d'affichage au niveau du collège des commissaires.

Remise des prix 16h15 sur la piste à la Rose Goyave

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir article R 331 30 et A 331.32 du Code du Sport.

**ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES****3.1P. LICENCES**

Est admise toute personne titulaire :

Pour la catégorie ET PRO : d'une licence de pilote concurrent -conducteur  
(Internationale ICCA, nationale NCC, internationale dragster ICCDR )

Pour la catégorie ET sportsman et ET sportsman électrique : D'une licence de pilote (RCCR) ou titre de participation épreuve d'accélération à la journée de

### 3.2P. ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagements seront reçues jusqu'au **vendredi 04 octobre 2024 18h00** sur le site

INTERNET : [www.runtrophy.com](http://www.runtrophy.com)

Puis sur place **Le samedi 05 octobre 2024 jusqu'à 16h30**

Le droit d'engagement est fixé avec la publicité facultative des organisateurs ;

à **80 €** pour les membres licenciés de l'ASA ARCHIPEL

à **95€** pour les membres autres ASA

à **145 €** non licenciés, titre de participation COMPRIS

à **165 €** sans la publicité facultative des organisateurs.

En option

Tee shirt assistant 10€ (membres ASA ARCHIPEL)

15€ non licenciés

Véhicule stick d'assistance : 50 €

Le nombre d'engagés est limité à 100, la sélection sera faite par ordre de réception, sur les dossiers complets et accompagnés du droit d'engagement.

Le nombre maximum de pilotes qualifiés dans une catégorie ou pool sera de 32

Double monte est autorisée Pour les catégories ET SPORTMAN et ET SPORTMAN électrique

## ARTICLE 4P. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Sont admis les véhicules répondants aux règlements techniques dragster FFSA

Les catégories retenues ET PRO - ET SPORTMAN- ET SPORTMAN ÉLECTRIQUE

<b>1/4 de mile (402,336 mètres)</b>	
CATÉGORIE	INDEX
ET pro A	Index 9'00
ET pro B	Index 10'00
ET pro C	Index 11'00
ET sportsman A	Index 11'50
ET sportsman B	Index 12'00
ET sportsman C	Index 13'00
ET sportsman D	Index 13'80

ET sportsman E	Index 14'60
ET sportsman Electriqu	Index 9'00

Des catégories supplémentaires pourront être créées pour une meilleure répartition des concurrents sur proposition du directeur de course aux collègues des commissaires sportifs.

**La préparation des véhicules devra être conforme au règlement technique de la catégorie correspondante.**

4.1p le refroidissement du carburant et de l'échangeur sont autorisés **seulement par système de #glacière#** ainsi que les véhicules équipés d'origine

4.2p le système de retenue du bas moteur (bac de rétention) n'est pas obligatoire.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Application des Prescriptions Générales FFSA

Publicité obligatoire : FFSA, LSAG

Publicité facultative : sera précisée éventuellement par additif

## ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

### 6.1P. PARCOURS

**Le parcours sera conforme aux RTS selon la piste type N°12 rectiligne**

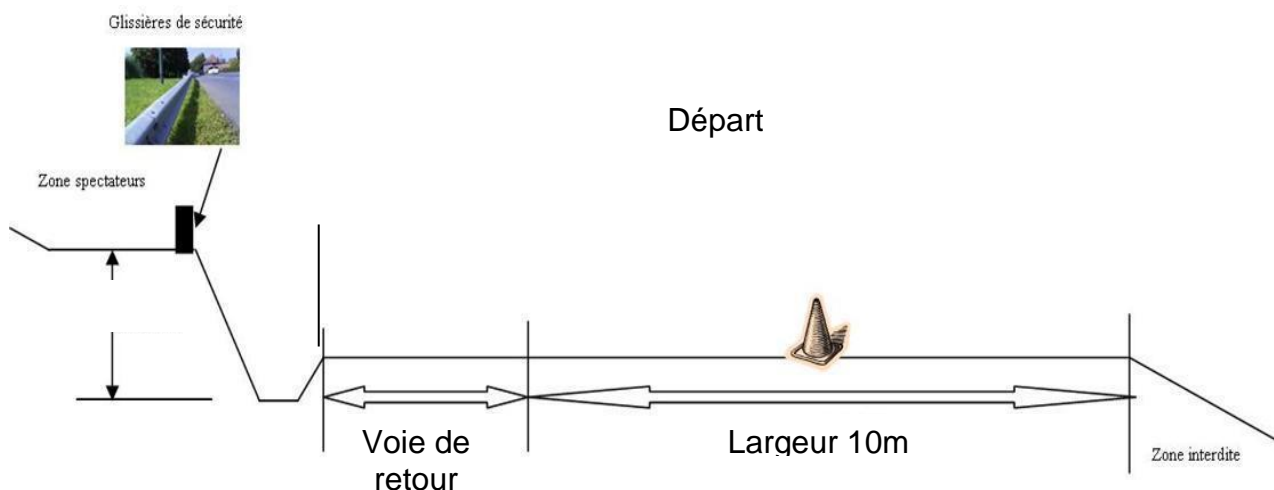
14.2.2 – Particularités :

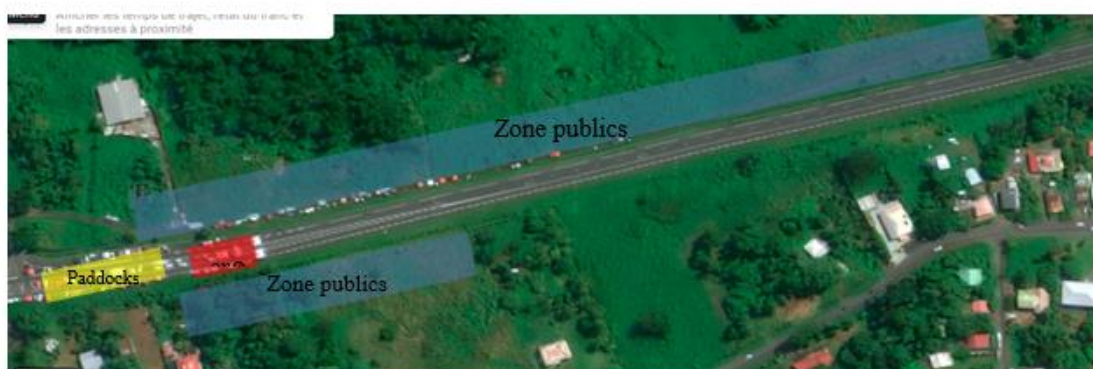
- Pour les pistes de plus de 9 secondes au 402.32m (7,64s au 1000pieds, 5,76s au 201.16m) :  
Si les spectateurs sont en surplomb de la piste (mini 1.50m), avec un angle du talus compris entre 75 et 90°, les blocs de béton continus ou séparateurs plastiques ne sont pas obligatoires, les spectateurs seront placés à 15 mètres des bords de la piste sur toute la distance accueillant les spectateurs

La piste mesure 1100 mètres de longueur pour une largeur de 10 mètres.

La distance de course est de 402,32 mètres (1/4 de mile).

La distance de freinage et de décélération est de 650. Mètres.





**DEPART**



**ARRIVEE**



## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DES EPREUVES

**7.5.1P.** La formule 'drag race' s'appliquera à toutes les catégories.

**7.5.2P.** La grille sportsman sera appliquée pour les éliminatoires.

**7.5.3P.** Les qualifications s'effectueront sur **2 runs** minimum et le meilleur temps sera retenu (le directeur de course se réserve le droit de modifier le nombre de concurrents qualifiés par catégories, suivant le nombre d'inscrits et le temps disponible après avis du collège des commissaires sportifs).

**7.5.4P.** Les ex æquo seront départagés par leurs seconds temps.

**7.5.5P.** Seront sélectionnés pour les finales, les concurrents ayant effectué les 32 meilleurs temps suivant les catégories.

**7.5.6P** Le retour des pilotes se fera par la voie de retour, à gauche de la piste d'accélération et de freinage

**7.5.8P.** Une zone proche du départ pourra être aménagée pour la mise en route et la chauffe des pneus. L'accès de cet emplacement sera réservé aux pilotes et aux mécaniciens.

**7.5.9P.** Un pilote pourra participer aux essais à la condition d'avoir effectué les contrôles administratifs et techniques.

**7.10P.** Chaque pilote devra, au minimum, participer à un essai qualificatif dans sa catégorie ou pool.

**7.11P.** : les concurrents auront jusqu' au dimanche 13H pour choisir leur pool.

**7.12P** : Tous les pilotes réalisant un temps inférieur à l'index de leur pool (cassé l'index) pendant les manches éliminatoires et finales, ils seront éliminés.

**7.13P** : Si une manche oppose deux pilotes engagées sur la même voiture le libre choix est laissés aux pilotes pour savoir qui des deux fera la manche, le second sera éliminé.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION / APPEL

Conforme au règlement standard.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Il sera établi un classement par catégorie ;  
De nombreuses coupes ou prix récompenseront les meilleurs.

## ARTICLE 10P. PRIX

**10.2P.** La remise des prix aura **Le dimanche 06 octobre 2024 sur la piste ou lieu prévu par l'organisateur**  
Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les pilotes classés qui n'y participent pas, perdront le bénéfice de leur prix.

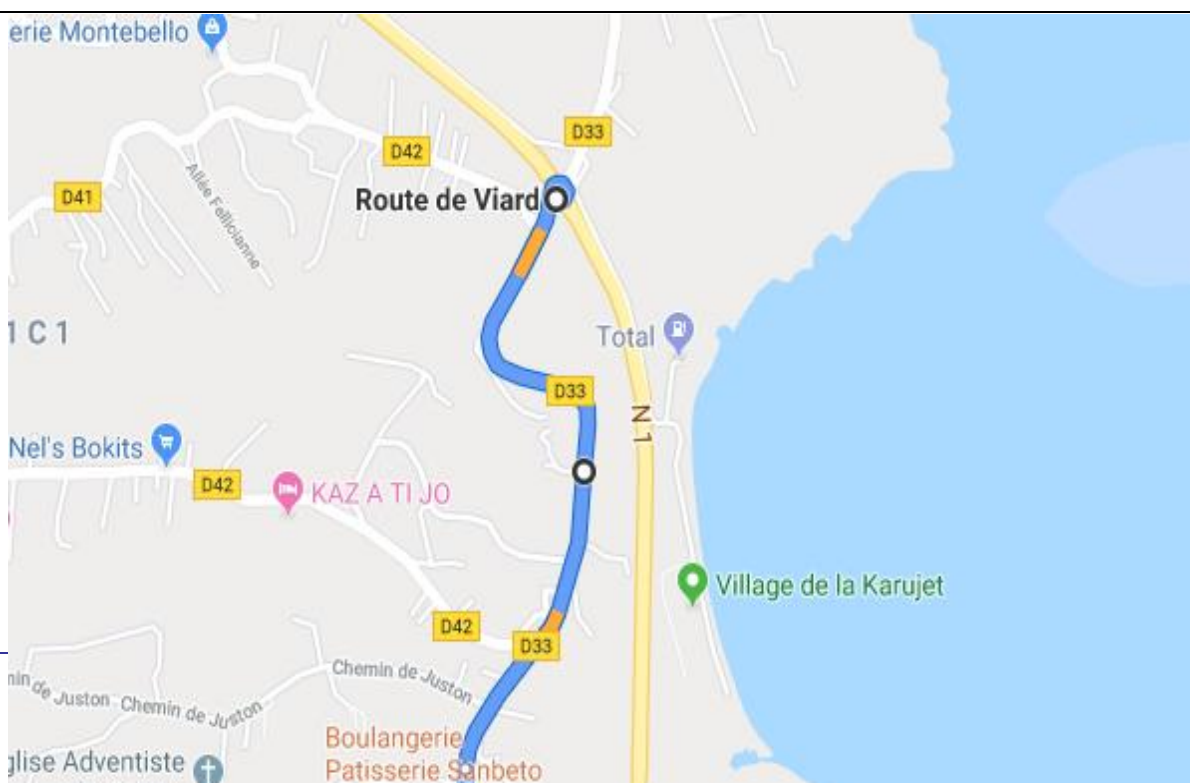
## ARTICLE 11P. RESPONSABILITÉ

Par le fait de son inscription tout conducteur prenant part à une épreuve d'accélération adhère sans restriction au règlement sportif, au règlement particulier de l'épreuve et au règlement technique de la discipline.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront réglés par le Collège des Commissaires Sportifs.

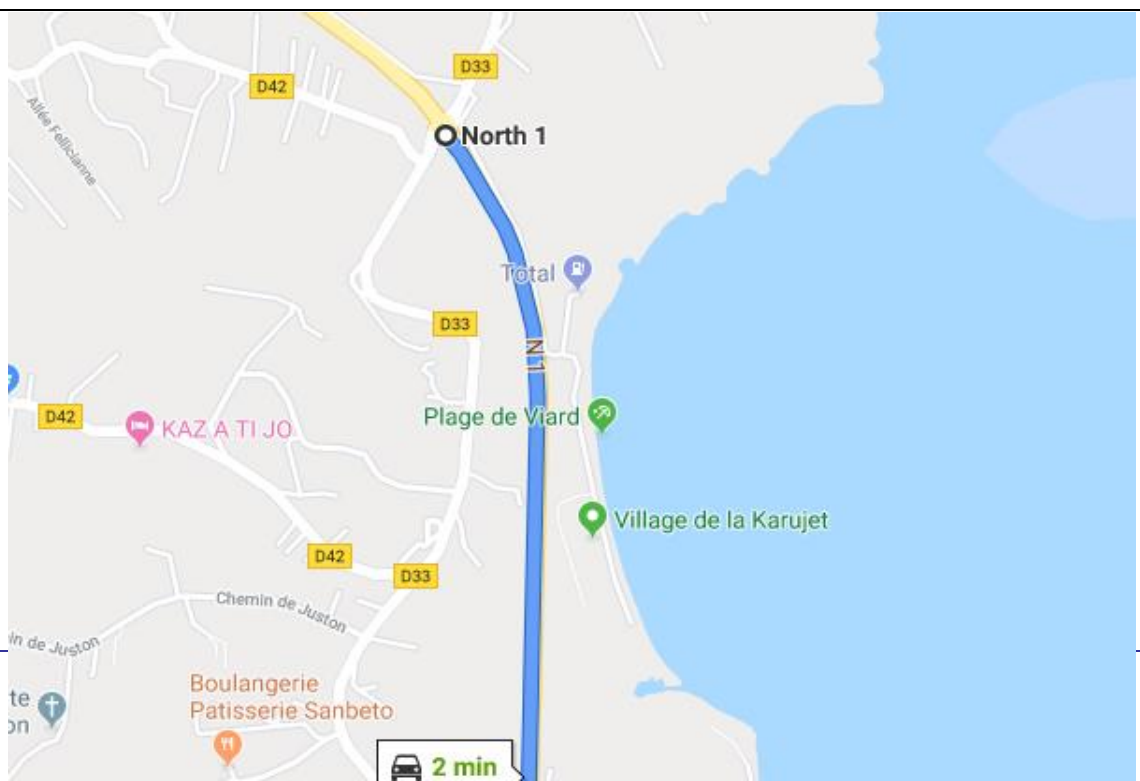
<b>ANNEXES</b>
----------------

**ITINERAIRE ET DEVIATION**



---

## **ZONE D'ORGANISATION**



---

## **ZONE D'ORGANISATION**







**Schéma piste rectiligne**

